

D. Non. Mais les spécialistes ont décidé que si un ancien combattant perd la raison maintenant ou depuis la guerre, il était probablement voué dès sa naissance à perdre la raison, et que le service de guerre n'y était absolument pour rien. Cette question a été débattue en Chambre, chaque année, depuis les quatre ou cinq dernières années, et l'on a préconisé l'addition, après ces mots, des termes "ou était un défaut congénital", exception destinée à viser ces cas de maladies nerveuses. Je ne me souviens pas des termes mêmes.

L'hon. M. MACKENZIE: Certainement. Ce fut le cas d'admissibilité qui a déjà soulevé un débat.

M. GREEN: Oui.

*M. Green:*

D. Quelle est la situation actuelle relativement à ces cas?—R. Quels cas?  
D. Ces cas de maladies nerveuses ou d'obusite?

M. CASSELMAN: Ou de démence précoce. Ils sont du même ordre.

Le TÉMOIN: Le cas des maladies mentales est réglé de la même manière que les autres cas.

L'hon. M. MACKENZIE: Si je me rappelle bien, M. Power a constitué, il y a quelques années, un comité chargé d'examiner l'entière question. Et si je ne me trompe, l'accord ne fut pas unanime sur les conclusions, quand aux dispositions de cette loi.

*M. Quelch:*

D. Les cas d'obusite sont-ils reconnus aujourd'hui? Je crois que le Dr Cartwright...

M. GREEN: Je crois que vous voulez dire le Dr Cathcart.

M. QUELCH: Oui, le Dr Cathcart. Il a dit, je crois, qu'il ne reconnaissait pas l'existence de cette maladie, l'obusite. C'est un médecin même du ministère qui a rendu ce témoignage.

Le TÉMOIN: Je ne me souviens pas que le Dr Cathcart ait dit cela, mais la Commission reconnaît cet état; appelez-le névrose, névrose provoquée par la crainte, ou neurasthénie, c'est la même chose, et la Commission reconnaît cet état, qui fait aujourd'hui l'objet de nombreuses pensions. Si je saisis bien votre pensée, monsieur Green, vous avez dans l'idée l'attitude générale des spécialistes, les névro-psychiatres. D'après eux, si un homme manifeste un état mental psychiatrique plusieurs années après la guerre, les épreuves du service de guerre n'ont pu, d'une façon appréciable, déterminer l'origine ou l'aggravation d'un tel état.

*M. Green:*

D. Ils vont même jusqu'à dire qu'elles n'y sont pour rien?—R. Qu'est-ce à dire?

D. Ils vont plutôt loin, quand ils disent que le service de guerre d'un tel homme n'a aucunement influé sur son état mental; en d'autres termes, qu'il est né avec cette prédisposition.—R. S'ils l'affirment, j'avoue que ma Commission diffère d'avec eux sur ce point.

M. GREEN: C'est un sous-comité qui devrait examiner un article de cette nature.

L'hon. M. MACKENZIE: La discussion a été longue la dernière fois que la Chambre a étudié le bill, n'est-ce pas?

M. GREEN: C'était la dernière fois que nous avons un comité des pensions.

L'hon. M. MACKENZIE: Oui.

[Brigadier-général H. F. McDonald.]